

# Réflexions personnelles sur ce que devrait être un programme de surveillance post-approbation

*Pierre Lachapelle, PhD*

*Université McGill et Centre de recherche  
de l'Hôpital de Montréal pour enfants.*



# DÉFINITION

Le but d'un programme de surveillance post-approbation est de fournir l'assurance aux agences régulatrices de même qu'à l'institution où est effectuée la recherche (ou l'enseignement ou le testing) que les manipulations animales sont exécutées en conformité avec ce qui a été approuvé par le comité de déontologie animale qui a évalué le protocole.

# DÉFINITION

Le programme de surveillance n'a pas à poser un jugement éthique et scientifique sur les procédures effectuées car c'est là le rôle du comité de déontologie animale.

C'est aussi une excellente façon de sensibiliser (éduquer) directement et individuellement chaque chercheur au rôle du comité de déontologie animale et comment il peut y participer.

# DÉFINITION

La dynamique est donc : chercheur qui vise l'excellence des données expérimentales et le personnel animalier qui veut assurer la meilleure qualité de vie possible aux animaux et le programme de surveillance qui s'assure que ces objectifs sont rencontrés.

Le programme vise donc à **protéger** la recherche, le chercheur et l'animal comme sujet de recherche en s'assurant que ces trois objectifs sont **compatibles**.

C'est le check and balance (eyes and ears) du système.

# DEFINITION

Le programme de surveillance doit être aussi vu comme une ressource visant à améliorer le programme de bons soins aux animaux.

Il s'agit d'un instrument pro-actif mais qui peut devenir, le cas échéant, coercitif.

# NIVEAU D'INTERVENTION

Niveau 1 : À la cage

Niveau 2 : Le surveillant en suivi post-approbation.

# SUIVI À LA CAGE

Interactions directes entre le chercheur et son personnel et le personnel technique de l'animalerie pour s'assurer que les procédures, interventions, points critiques (expérimentaux et cliniques) sont suffisamment bien compris (des 2 parties) et détaillés pour apprécier ce qui va se passer et permettre d'anticiper.

# SUIVI À LA CAGE

Pour que cela puisse se produire de façon efficace il faut que les intervenants à la cage connaissent dans le détail les protocoles sous leur responsabilité.

Pour ce faire :

Copie papier du protocole complet accessible en tout temps.

Rencontre régulière du personnel et président du comité de déontologie pour discuter des protocoles.

Rencontre régulière avec chercheurs et/ou personnel de recherche et personnel animalier.



# LE SURVEILLANT EN SUIVI POST-APPROBATION.

Sous l'autorité du responsable de la branche réglementation du programme institutionnel de bons soins aux animaux,

Reçoit rapport régulier des intervenants de première ligne : protocoles conformes et non-conformes,

Détermine la procédure de vérification,

Établit (en concertation) et fait connaître la liste des contrôles (*check-list*) devant être utilisée pour le suivi.

# PROCÉDURE DE VÉRIFICATION

## -Visite régulière:

-**Annoncée** (annuelle, semi-annuelle ou autre) ou non (randomisé, tirage au sort, etc), déterminée:

-selon le **degré d'invasion** des procédures, espèces sensibles, dangerosité vis-à-vis le personnel de recherche ou animalier, recherche controversée, ou visites antérieures : résultats et suivi,

- **répartition équitable** des visites (éviter la vendetta ou la négligence délibérée qui pourraient être basées sur la personnalité, le type de recherche ou encore l'espèce),

# PROCÉDURE DE VÉRIFICATION

## -Visite spéciale:

- résultant d'une délation
- d'un rapport de non-conformité des intervenants de première ligne,
- de mortalité ou morbidité non-prévues,
- etc.

# SUR QUOI SE BASE-T-ON?

Le protocole : description des procédures; suivi post-opératoire suggéré; formation du personnel; espèces, sexes et nombre, etc.

Visualisation des procédures pour mieux apprécier ce qui est fait et comment. Porter attention sur actes chirurgicaux, niveau d'anesthésie, etc.

# DÉVIATIONS POSSIBLES

- 1- Il n'y a pas de protocole (ou de protocole actif) et pourtant on fait des expériences ou encore on garde des animaux....
- 2- **Personnel non listé** sur le protocole ou qui n'a pas reçu la formation exigée. Le personnel ne connaît pas la teneur du protocole.
- 3- **Procédures non listées** dans le protocole ou effectuées de façon **non-conforme** (par exemple : chirurgie effectuée de façon non-aseptique : instruments, chirurgien, pièce, etc.) ou **protocole déficient** (i.e. manque de détails).

# DÉVIATIONS POSSIBLES

4- Produits non listés dans le protocole (anesthésiques, analgésiques, autres drogues ou produits chimiques) ou utilisés à d'autres fins (par exemple euthanasie par surdose d'un anesthésique approuvé alors que le protocole indique  $CO_2$  ou différemment (i.e. non respect des doses par exemple ou encore injection IV alors que le protocole indique IP) ou périmés.

# DÉVIATIONS POSSIBLES

5- **Équipement désuet** (par exemple vaporisateurs d'anesthésique non-calibrés).

6- **Non respect du suivi post-opératoire suggéré** (fréquence, indices de morbidités, absence non-documenté d'enrichissement du milieu, **points limites**, etc).

7- **Animaux abusés ou négligés**. Usage non-autorisée (par exemple établir une colonie pour sauver de l'argent...).

# DÉVIATIONS POSSIBLES

8- Protection inadéquate du personnel de recherche (masques et vêtements spéciaux, élimination des déchets, recaptage des anesthésiques, etc.).

9- Remisage inadéquat des substances contrôlées.

10- Achat non-autorisé des animaux ou auprès d'une source non-autorisée.



# DÉVIATIONS POSSIBLES

11- **Dépassement** du nombre autorisé (notification à 80%, etc).

12- Identification **erronée** des animaux à la cage.

etc.

# LE RAPPORT

Un **feedback** doit être fait auprès du chercheur et son personnel:

-Approche **collégiale**: rencontre directe et échanges qui optimisent l'aspect didactique du programme

-Approche **musclée**...si la manière douce ne fonctionne pas ou n'a jamais fonctionné (en cas de récidives).

# LE RAPPORT

Dans tous les cas, un **rapport** devrait être établi et annexé au protocole afin d'être pris en compte lors du renouvellement.

## ....ET SES SUITES

-Possibilité d'**interaction** surveillant-chercheur afin de résoudre l'impasse s'il y a lieu.

-Suivi des **correctifs** apportés.

-Possibilité d'**appel** auprès du comité de déontologie animale ou instance supérieure.

MERCI